



Loi sur les relations de travail  
dans la fonction publique

Devant la Commission des relations  
de travail dans la fonction publique

---

ENTRE

**DAVID PANKHURST**

fonctionnaire s'estimant lésé

et

**LE CONSEIL DU TRÉSOR**  
(Agence canadienne de développement international)

défendeur

**Devant :** Rosemary Vondette Simpson, commissaire

**Pour le fonctionnaire  
s'estimant lésé :**

Dougald Brown, avocat, et  
Deborah Demirdache, stagiaire en droit

**Pour l'employeur :**

Harvey Newman, c.r., et Wendy Reid



---

Affaire entendue à Ottawa (Ontario),  
du 14 au 16 octobre 1998; les 14 et 15 janvier; du 18 au 22 janvier; et du 9 au 12 mars  
1999.

## DÉCISION

---

David Pankhurst, conseiller principal en matière de politiques à la Direction générale du partenariat canadien de l'Agence canadienne de développement international (l'« ACDI »), a été congédié par M<sup>me</sup> Nicole Charette, vice-présidente, Ressources humaines et gestion centrale, ACDI, le 27 novembre 1997. La lettre de licenciement est ainsi formulée :

[Traduction]

[...]

*Nous avons examiné à fond les rapports de l'enquêteur ainsi que toute la correspondance et toutes les observations que vous avez fournies à l'ACDI au sujet des plaintes portées contre vous pour une conduite qui constitue une violation de la politique de l'ACDI sur le harcèlement en milieu de travail.*

*À la lumière de tous les éléments de preuve, nous sommes convaincu que de nombreux incidents de harcèlement de nature très grave ont eu lieu, notamment de nombreux incidents de harcèlement sexuel et de contact physique non voulu. La conduite dont vous avez fait preuve est extrêmement nuisible au milieu de travail. Elle est déplacée et inacceptable, surtout venant de quelqu'un qui occupe un poste d'autorité.*

*En raison de ce qui précède et après avoir pris en considération les facteurs atténuants, nous estimons que l'imposition d'une sanction disciplinaire sévère est justifiée dans les circonstances. Par conséquent, il sera donc mis fin à votre emploi dans la fonction publique le jeudi 27 novembre 1997, à la fermeture des bureaux.*

[...]

Le 11 décembre 1997, M. Pankhurst a contesté le licenciement en déposant le grief que voici :

[Traduction]

*Le ou vers le 27 novembre 1997, j'ai reçu de M<sup>me</sup> Nicole Charette, vice-présidente, Ressources humaines et gestion centrale, une lettre de congédiement prenant effet ce jour-là. Or dans les conclusions du rapport d'enquête sur lequel repose la lettre de congédiement, il n'a pas été tenu compte des principes fondamentaux d'équité sur le plan juridique et administratif.*

Comme redressement, il demande ce qui suit :

[Traduction]

*Je demande 1) que ma lettre de congédiement soit annulée et que toutes les copies de celle-ci soit détruites en ma présence; 2) qu'on me réintègre dans mes fonctions sans perte de traitement ni d'avantages sociaux; 3) qu'on me rembourse intégralement les frais juridiques et autres que j'ai dû engager dans cette affaire; 3) [sic] que le rapport d'enquête et toute la documentation se rapportant aux plaintes déposées contre moi soient retirés et que tous les originaux et toutes les copies soient détruits en ma présence; 4) que l'ACDI cesse de recourir aux services de M. André Chartrand à titre d'enquêteur; 5) que l'ACDI m'envoie une lettre d'excuses; 6) que l'ACDI communique avec Santé Canada afin de les informer que le rapport d'enquête a été retiré et que la lettre de congédiement a été annulée; 7) que l'ACDI me remette une lettre de recommandation positive et détaillée; et 8) que je reçoive une indemnisation appropriée pour souffrances et douleurs et pour le préjudice qui a été causé à ma dignité et à ma réputation.*

*Je demande que ce grief soit transmis directement au dernier palier d'un commun accord. Veuillez communiquer avec ma représentante syndicale, M<sup>me</sup> Lisa Taylor, au sujet du grief.*

Le grief de M. Pankhurst a été renvoyé à l'arbitrage le 9 avril 1998.

L'affaire découle d'une plainte officielle de harcèlement datée du 19 février 1997 portée contre David Pankhurst par Linda Brassard, Lynda Doyon, Louise Larose et Patricia Hurd, toutes des employés de l'ACDI (pièce E-2) qui avaient travaillé à un moment ou l'autre sous la supervision de M. Pankhurst. Elles étaient toutes des employées de soutien, à l'exception de M<sup>me</sup> Hurd, qui était une consultante débutante à contrat. Les faits en question se sont produits sur une période d'un an et demi, en 1996 et au début de 1997.

M<sup>me</sup> Linda Brassard était une secrétaire temporaire d'agence dont l'affectation devait se terminer à la fin de mars 1997. De plus, M<sup>me</sup> Patricia Hurd, qui était une consultante contractuelle, et M<sup>me</sup> Louise Larose devaient voir leur affectation prendre fin en février ou mars 1997. M<sup>me</sup> Hurd était une diplômée universitaire dont le père était un ami de M. Pankhurst. Il s'agissait de l'un de ses premiers contrats à titre de consultante.

Les quatre plaignantes ont chacune approché M<sup>me</sup> Denise Marchand, agente d'affectation et de programme à la Division des ressources humaines de l'ACDI. Elles lui ont raconté leurs histoires. Elles sont allées la voir parce qu'elle était approchable, « quelqu'un de bien ». M<sup>me</sup> Lynda Doyon l'a approchée pour la première fois afin de lui demander conseil à propos d'une robe qu'elle portait à l'été de 1996. Vers la fin de janvier 1997, M<sup>me</sup> Larose est allée la voir pour lui faire part de ses préoccupations au sujet de David Pankhurst. M<sup>me</sup> Marchand a communiqué ces préoccupations au directeur de la direction générale, M. Custeau. Les plaignantes ont plus tard rencontré M<sup>me</sup> Monique McDonald, des Relations de travail. Un enquêteur, M. André Chartrand, a été nommé et l'enquête en bonne et due forme a été amorcée.

Le 24 février 1997, M. Pankhurst a reçu de M<sup>me</sup> Janet Zukowsky, vice-présidente, Direction générale du partenariat canadien à l'ACDI, la note de service suivante (pièce E-8) :

[Traduction]

[...]

*Je vous informe que j'ai reçu des allégations de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir à votre sujet de la part de Louise Larose, Linda Brassard, Lynda Doyon et Patti Hurd le 20 février 1997.*

*Les plaintes ont été transmises à M<sup>me</sup> Nicole Charette, vice-présidente au Personnel et à l'administration, conformément à la politique ministérielle, et une enquête officielle concernant ces plaintes aura lieu. Un enquêteur sera nommé et communiquera avec vous le plus tôt possible. De plus, le Personnel vous transmettra une copie des plaintes le plus tôt possible.*

*À compter de maintenant et pendant toute la durée de l'enquête, vous serez en affectation spéciale à la Division de l'examen du rendement située au 7<sup>e</sup> étage, et vous relèverez directement de M. Robert Johnston.*

*De plus, vous devrez éviter tout contact direct personnel, verbal ou écrit avec les plaignantes au travail ou à l'extérieur.*

[...]

Un enquêteur, M. André Chartrand, a été nommé. Il a remis un rapport que l'employeur avait en sa possession le 14 août 1997 lorsqu'il a invité M. David Pankhurst à y réagir (pièce E-10). L'avocate de M. Pankhurst, M<sup>re</sup> Denise Workun de l'étude Nelligan Power, a répondu par lettre datée du 29 septembre 1997 (pièce E-11). M. Pankhurst a produit d'autres documents en réponse aux plaintes (pièces E-1 et E-13). Le 24 octobre 1997, M<sup>me</sup> Nicole Charette, vice-présidente, Administration du personnel et gestion centrale, et M<sup>me</sup> Janet Zukowsky, vice-présidente, Direction générale du partenariat canadien, ont envoyé à M<sup>me</sup> Huguette Labelle, présidente de l'ACDI, une note de service recommandant le licenciement de M. Pankhurst (pièce E-12).

Les quatre plaignantes ont témoigné et incorporé à leur preuve les déclarations écrites qu'elles avaient jointes à leur plainte de harcèlement en date du 19 février 1997 (pièce E-2). Je reproduis intégralement ces déclarations ci-dessous :

Déclaration de Linda Brassard (annexe A de la pièce E-2)

[Traduction]

*Les événements suivants se sont produits entre le 30 décembre 1996 et le 19 février 1997, période pendant laquelle je relevais directement de David Pankhurst.*

30 déc. 1996 *À l'entrevue que j'ai eue avec David il voulait être sûr que j'étais qualifiée pour le poste. Il m'a demandé de lui dire des choses à propos de moi-même pour qu'il puisse mieux me connaître. Il voulait entre autres savoir ce que je faisais de mon temps libre et pendant les fins de semaine. Il m'a dit qu'on n'avait pas encore décidé si je travaillerais pour lui et que c'est lui qui aurait le dernier mot. J'avais l'impression d'être obligée de dire quelque chose qui me rendrait faible et vulnérable afin d'obtenir son approbation pour être engagée.*

*À cette même réunion il m'a dit qu'il pourrait (si j'étais engagée) m'appeler « Mon chou ou chéri » et utiliser d'autres surnoms, de temps à autre, qu'il pourrait s'échapper mais qu'il ne fallait pas que je le prenne mal que c'était seulement parce qu'il venait d'Angleterre et qu'il n'avait jamais perdu ses habitudes, que là-bas tout le monde utilise ces surnoms. Je ne devrais pas mal prendre cela comme Linda Doyon l'avait fait en lui envoyant un courriel pour lui demander de cesser. Il a tourné cet*

incident en dérision. J'ai réagi en lui disant que je lui rappellerais que mon nom est « Linda » et non mon chou ou chérie, etc. Il a semblé contrarié et a insisté que quoi qu'il en soit il ne pouvait pas se débarrasser de ses vieilles habitudes et que ça pouvait très bien arriver — c'est arrivé à trois reprises.

Il m'a dit que je pouvais partir plus tôt quand je n'étais pas occupée et qu'il autoriserait ma feuille de présences, à condition que lorsqu'il me demanderait de rester, j'accepte. Je trouvais qu'il faisait du chantage.

Janv.  
1997

David m'a téléphoné de son bureau mais j'étais au téléphone, il a rappelé, j'ai répondu « je viens » [« I'm coming »] [traduction]. Quand je suis entrée dans son bureau il a dit « Oh, j'aime ton choix de mots, alors tu viens?!? » en souriant. J'avais honte d'avoir utilisé ces mots.

Mi-janv.  
1997

David voulait que je m'assois près de lui à la réunion du comité Blitz parce que je prenais le procès-verbal et que ce serait plus approprié. À cette réunion, il a été décidé qu'on embaucherait un consultant pour l'entrée des données. Après la réunion j'ai rencontré Marcel Custeau et je lui ai dit que j'aimerais faire ce travail parce que je n'avais pas assez de travail. Il a accepté pourvu que David soit d'accord.

David s'est réellement fâché contre moi parce que j'ai mentionné que j'avais parlé à Marcel à ce sujet, m'a accusé d'avoir agi à la cachette, disant que je n'avais ni l'expérience ni les connaissances et que la décision d'embaucher Louise Larose avait été prise parce qu'elle avait les connaissances voulues et que je devrais me concentrer à apprendre mon travail avant d'aller voir le DG avec ces idées. Je me sentais comme une enfant qu'on punit, pour avoir essayé d'aider et de sauver de l'argent au gouvernement et en travaillant pour mon salaire. Il m'a rappelé que c'était lui le patron et de ne jamais passer par-dessus lui sans d'abord en discuter avec lui.

Janv.-  
fév.  
1997

David insiste chaque fois qu'il m'invite à prendre le café. Il me fait sentir comme si je le lui devais, il dit qu'il n'est pas assez bon pour moi, il ridiculise le fait que je ne veux pas y aller, ajoute qu'il est le patron, que c'est lui qui décide si c'est correct d'y aller.

Janv.

J'ai pris ma pause-café avec Patty, David et tout ce

- 1997 qu'on a discuté c'était une réunion en février ou au début de mars à son domicile ou même à son condo à Calabogie (1 journée) pour qu'on se baigne dans sa piscine chauffée. J'avais peur qu'il donne réellement suite à son projet.
- Fév. 1997 Convoque une réunion et il nous fait asseoir Louise, Patty et moi pendant qu'il fait des choses sans importance. Me fait sentir comme si j'étais à sa merci.
- Fév. 1997 Je portais un chandail de laine, il m'a demandé s'il était fait à la main mais il m'a pratiquement déshabillée des yeux, me fixant les seins et disant « c'est ce que je pensais parce que c'est un vraiment beau chandail » en se léchant les lèvres. Je me sentais humiliée, je voulais rentrer chez moi et me changer.
- Fév. 1997 Dans le bureau de David il fait le ménage dans son classeur, trouve cette note de service sur le harcèlement sexuel — il dit « Je ne crois pas que cette merde se passe dans les bureaux. Je ne le prendrais pas et je ne le ferais à personne » « Est-ce que je te harcèle? » Il me pose la question deux fois. Puis il jette la note en disant qu'il n'a pas besoin de formation sur le sujet, de la jeter. Je me sens menacée.
- Fév. 1997 Suggère que nous allions tous prendre un verre le vendredi vers 3 h.
- Fait un commentaire à propos de la photo de mon chum et me demande si nous avons du plaisir ensemble, et il suppose que mon chum en a lui.
- Remet toujours en question ma compétence en me demandant si je sais comment envoyer un fax, ou faire un appel pour vérifier des questions auprès de Catherine Drouin (consultante) me demande si je peux assumer cette responsabilité. Me rabaisse chaque fois qu'il a l'impression que je fais preuve de trop d'initiative veut tout contrôler où il devient très fâché contre moi.
- Veut toujours connaître mes allées et venues.
- Il me fixe toujours les seins lorsqu'il me parle. Il me fait sentir embarrassée d'être une femme.

(Sic dans tout le texte)

Déclaration de Lynda Doyon (annexe B de la pièce E-2)**[Traduction]**

*Les incidents suivants se sont produits entre 1994 et 1996 pendant que je travaillais sous la supervision de David Pankhurst.*

*Automne 1995*

*Première journée où j'ai travaillé pour lui, il m'a dit qu'il sortait souvent sa secrétaire pour le lunch. Je lui ai répondu que le midi je vais faire de l'exercice aérobique et que j'ai des devoirs à faire. (J'étais réellement surprise par son commentaire.)*

*Mai 1994*

*Ma première semaine au Partenariat (je ne travaillais pas pour lui à l'époque et je ne le connaissais pas), il est venu jaser avec moi à mon bureau et m'a demandé ce que je faisais dans ma vie personnelle. (Je trouvais que ce n'était pas de ses affaires.)*

*Automne 1995*

*Je lui ai demandé de me remettre une photo qu'il avait prise de mon ami à un party de bureau. Il voulait que je demande à mon ami devant lui si c'était correct que je lui remette la photo. Mon ami a dit oui, vous pouvez la lui donner. David a répondu : « Oui, je peux la lui donner. » Il a répondu avec un sourire cochon. (J'étais très fâchée, de même que mon ami.)*

*Automne 1996*

*J'avais des crampes à la tête depuis plusieurs jours. J'étais assise dans son bureau et il m'a vue grimacer. Je lui ai dit que j'avais des crampes à la tête. Il s'est levé et est venu se placer derrière moi et s'est mis à me frotter les tempes. (J'étais très intimidée par son geste, sa porte était ouverte et j'avais peur que les gens le voient, j'ai rougi, je suis restée figée sans savoir quoi faire.)*

*Automne 1996*

*Il est photographe et il a apporté son album au travail pour me le montrer. Au début de l'album, c'était des photos familiales, mais vers la fin, il y avait des photos de femmes nues. Dans certaines photos il y avait une femme seule et dans d'autres photos il y avait deux femmes ensemble (nues). (J'avais l'impression que c'était une allusion qu'il faisait et je me sentais très embarrassée.)*

Été 1996

Il a dit à Patty et à moi qu'un jour, nous devrions aller chez lui à la piscine passer un après-midi. (J'étais intimidée, embarrassée et mal à l'aise.)

Été 1996

Mon ami m'a acheté une jupe pour ma fête. Lorsque David m'a vue la porter il a dit : Wow, tu as l'air magnifique aujourd'hui! et il m'examinait de la tête aux pieds. (J'étais vraiment embarrassée que mon patron fasse un tel commentaire.)

Été 1996

Je portais une robe blanche et il m'a fait venir dans son bureau, a fermé la porte et m'a dit qu'il pouvait voir à travers ma robe. Il m'a dit que c'était juste pour m'avertir que ça ne le dérangeait pas. Après, j'ai demandé à quatre filles si elles pouvaient voir quelque chose à travers ma robe et elles ont toutes dit non. (J'étais vraiment embarrassée et mal à l'aise.)

Automne 1996

Il nous expliquait à Patty et à moi quel bon père il était. Qu'il avait montré et expliqué à sa fille comment s'insérer un tampax dans le vagin.

Automne 1995

Lorsque je venais de commencer à travailler pour lui, Patty était penchée au-dessus de mon bureau et il est arrivé par derrière et en lui regardant les fesses a dit : « Wow, voilà une position intéressante ».

Il m'a appelée beauté et chérie de nombreuses fois.

Automne 1996

Je me suis tannée de tous ces commentaires, alors je lui ai envoyé un courriel à 16 h avant de quitter le travail. Je lui ai écrit que je n'aimais pas qu'il commente ma façon de m'habiller ou mon apparence. Que cela me mettait mal à l'aise et que ces commentaires devaient venir de mon ami et non de mon patron. Le lendemain, il m'a fait venir dans son bureau. Il s'est excusé en disant qu'il ne se rendait pas compte qu'en me faisant des compliments cela me mettait mal à l'aise.

Après tous ces incidents, je me demandais toujours quoi porter au travail, et je demandais à mon ami avant de partir

*de la maison si j'allais provoquer mon patron par la façon dont j'étais habillée.*

*J'ai souvent remarqué qu'il cherchait à voir dans ma blouse ou dans celle de Patty.*

*Il me faisait venir à son bureau, et je restais là assise pendant 10 minutes pendant qu'il parcourait son courrier électronique. (À mes yeux, c'était me faire perdre mon temps).*

*Il voulait toujours savoir où j'étais.*

*Il criait souvent après moi.*

*Il y avait une femme aux seins nus d'affichée sur le mur de son bureau. (Cela me mettait mal à l'aise).*

*Il parlait toujours dans le dos de tout le monde. Il était aussi un homme très sarcastique et il me disait toujours, « tu travailles pour moi, si quelqu'un veut que tu les aides, ils doivent venir me voir en premier ».*

*(Sic dans tout le texte)*

#### Déclaration de Louise Larose (annexe C de la pièce E-2)

[Traduction]

19 février 1997

*Les incidents se sont produits entre 1996 et 1997 pendant que je travaillais sous la supervision de M. David Pankhurst.*

*M. Pankhurst savait que j'étais très vulnérable pour un emploi, parce que je lui avais expliqué que j'avais dû laisser mon fils aller vivre avec son père à cause d'une situation financière, et que j'avais dû déménager avec mes parents, alors j'avais l'impression qu'après tous ces incidents M. Pankhurst a profité de moi. Il m'a toujours fait sentir que je devais faire ce qu'il voulait pour garder mon contrat.*

*Aussi, je veux vous faire savoir tous les sentiments concernant les incidents suivants, qui sont : intimidée, embarrassée, honte, vide, et sale. J'ai vu mon médecin l'été dernier concernant ce qui se passait au bureau. Quand je suis revenue le 20 janvier 1997 pour travailler à l'ACDI je ne pouvais plus faire face à la situation, je suis retournée voir mon médecin, que je vois maintenant régulièrement et il m'a envoyée voir un psychiatre.*

1. *Le 14 janvier 1997 il a téléphoné chez moi et c'est ma mère qui a répondu. M. Pankhurst a demandé pour*

moi et ma mère lui a dit que j'étais sortie. J'ai téléphoné à ma mère de chez mon ami et elle m'a donné le message. J'ai téléphoné immédiatement à M. Pankhurst, et je lui ai laissé le message de me rappeler chez John en lui donnant le numéro de téléphone. Mais il a rappelé chez mes parents et c'est ma mère qui a de nouveau répondu et il a demandé pour me parler et ma mère lui a dit que j'étais sortie, alors il a répondu d'un ton pas très poli selon ma mère « Est-elle chez John ». Puis il m'a téléphoné chez John et m'a demandé si je voulais travailler j'ai répondu oui parce que j'avais besoin d'argent. Après notre conversation expliquant ce que je devais faire il m'a dit que je lui manquais je n'ai jamais répondu.

2. Le 20 janvier 1997 il a fait venir Patricia Hurd, Linda Brassard et moi-même dans son bureau. Je ne sais pas ce que je faisais là parce qu'il posait des questions à Patty et à Linda au sujet de ce qui s'était passé pendant qu'il était en vacances. Mais comme d'habitude il nous a fait attendre pendant un certain temps en disant constamment « attendez attendez » avant de poser les questions.
3. Le 24 janvier 1997 je suis allée voir Denise Marchand pour lui dire que j'étais nerveuse parce qu'il devait revenir de vacances le 27 janvier. Je savais qu'il me demanderait de prendre mes pause-café et lunch avec lui et ça me rendait très nerveuse.
4. Le 30 janvier 1997 il est venu dans mon bureau me demander d'aller prendre un café, j'ai dû lui dire non trois fois avant qu'il parte.
5. Le 3 février 1997 il est venu dans mon bureau me demander d'aller prendre le café et je lui ai dit non et il est parti.
6. Le 7 février 1997 j'ai l'impression que M. Pankhurst était fâché contre moi parce que je refusais tout le temps ses invitations, tout d'un coup il m'a dit qu'il était mon superviseur et qu'il voulait savoir où j'allais, où j'étais et quand je partais. Après tout ça il m'a dit d'aller le voir lundi matin pour lui montrer où j'étais assise mais je lui ai plutôt envoyé un courriel. Après qu'il a eu fini de me dire tout ça il m'a demandé si je voulais aller luncher avec lui j'ai dit non et il est parti. Avant ça, quand je travaillais pour lui de mai 1996 à août 1996 il ne me posait jamais de questions sur mes allées et venues.

7. *En mai 1996, il m'a demandé d'aller prendre un café et nous sommes descendus. M. Pankhurst m'a demandé si j'avais l'esprit ouvert. Je lui ai répondu oui sans savoir ce qu'il avait en tête. En premier j'ai pensé qu'il disait ça seulement pour faire la conversation.*
8. *Juin 1996, nous étions seuls dans l'ascenseur et il m'a embrassée sur la bouche alors je l'ai repoussé. Chaque fois que nous prenions l'ascenseur et que nous étions seuls il fallait toujours qu'il se rapproche de moi.*
9. *Juillet 1996, nous sommes allés à un restaurant et tout d'un coup il m'a pris la main pour la tenir et je lui ai dit d'arrêter.*
10. *Mai, juin, juillet 1996 il m'a demandé plusieurs fois d'aller avec lui à Montréal. En premier je pensais que c'était par affaires mais, quand il m'a dit qu'il avait un ami à Montréal il a dit que nous aurions beaucoup de plaisir. Je ne suis jamais allée.*
11. *Août 1996, il m'a dit de venir avec lui à cet appartement pour faire du travail parce que nous étions toujours dérangés au bureau. En premier je pensais que c'était rien puisqu'il a apporté des papiers avec lui. En arrivant je lui ai dit que j'avais une grosse migraine. Alors il a dit qu'il pouvait la faire disparaître et il m'a hypnotisée et ça a marché parce que ma migraine a parti. Il m'a demandé si j'avais aimé ça en pensant qu'il parlait de ma migraine parce qu'elle était partie et j'ai répondu oui. Mais je me rappelle de rien si quelque chose est arrivée par exemple, s'il m'a touché. Aussitôt que je me suis réveillée je lui ai dit que je voulais partir alors, nous sommes partis. Nous n'avons jamais fait de travail. Quand nous sommes arrivés à son stationnement intérieur il m'a saisie et embrassée je ne pouvais pas me libérer de son emprise parce qu'il me tenait trop serrée. Finalement j'ai réussi à le repousser et je suis partie.*
12. *Août 1996, Patti et moi avons fait du surtemps jusqu'à vers 23 h ce soir-là ce qu'il nous a demandé parce qu'il y avait une urgence concernant le cahier d'information du ministre (Affectation) qui devait être faite pour le lendemain matin. Patti et moi étions très nerveuses parce que nous étions seules avec lui. Puis à un moment donné il a demandé à Patti d'aller en bas faire des photocopies et j'ai dit que j'allais l'accompagner pour l'aider parce que je ne voulais pas rester seule avec lui mais il a refusé il voulait que*

*j'entre de l'information à l'ordinateur ce qu'il aurait pu faire lui-même. Alors, quand Patti est partie je suis allée à l'ordinateur et il s'est mis juste à côté de moi et s'est mis à me froter les cuisses je l'ai repoussé et quand Patti est arrivée je lui ai demandé de ne plus me laisser seule.*

13. *Août 1996, j'avais acheté cette longue robe blanche qui m'allait aux chevilles et il m'a dit qu'elle me faisait très bien mais, que je ne devrais pas porter de culotte dessous. Je suis simplement partie.*
14. *Une autre fois je portais cette robe de nouveau il m'a demandé si j'avais une culotte dessous. Je suis partie de nouveau.*
15. *M'a appelée chérie je lui ai dit que mon nom était Louise.*
16. *Il examine toujours la façon que vous êtes habillée. J'en suis venue à demander à mon ami si j'étais habillée comme il faut pour le bureau. J'étais mal à l'aise à ce point.*
17. *Quand il te parle il te regarde toujours les seins ou il faut qu'il se rapproche très près de toi.*
18. *Un jour je portais des jeans noirs et il m'a dit « tu as de belles fesses ».*
19. *Une autre fois il a dit qu'il avait besoin d'un ami à qui parler alors il s'est mis à me raconter qu'il n'avait pas de relations sexuelles à la maison. Je lui ai dit que ça le concernait lui et sa femme.*
20. *Une autre chose qui nous mettait très mal à l'aise quand nous allions dans son bureau, c'est qu'il avait cette photo sur le mur d'une femme africaine avec la poitrine dénudée. On ne lui voyait que les seins et le visage. Je pensais que c'était une carte postale mais on m'a dit que c'est lui qui avait pris la photo.*

[...]

21. *M'a demandé d'aller chez lui pour aller me baigner. Il m'a dit que je n'avais pas besoin de maillot de bain. J'ai dit non!*

(Sic dans tout le texte)

Déclaration de Patricia Hurd (annexe D de la pièce E-2)

[Traduction]

*Les incidents suivants se sont produits pendant ma période de travail de juin 1995 à février 1997.*

*Juillet 1995. Au cours des conversations antérieures, j'avais appris qu'il était photographe et qu'il avait fait certaines photos professionnelles par le passé. Il m'a suggéré d'aller à un pique-nique les jours ensoleillés et de prendre certaines photos de moi pour mes parents et peut-être mon ami. Nous sommes effectivement allés une fois à l'heure du midi au lac Pink dans les collines de la Gatineau prendre des photos. Je voulais une bonne photo pour les anniversaires de naissance de mes parents, qui étaient à la fin de juillet et au début d'août. Nous n'étions pas seuls sur les pistes et il a pris plusieurs photos de moi près de l'eau, ainsi que sur la piste assise, debout et en position penchée. Il ne cessait de répéter « tu es belle » et j'avais l'impression qu'il disait cela pour me détendre mais je trouvais que ça faisait sentimentalo et je le lui ai dit. Plus tard, il a suggéré que j'enlève les courroies de mes épaules pour pouvoir prendre une meilleure photo des épaules en montant, il m'a dit que j'avais un beau cou long et il a ajouté « ah, voyons! tu peux l'enlever complètement, j'ai déjà vu des seins avant. » Ces paroles et la façon qu'il me regardait m'ont intimidée et rendue mal à l'aise. Il a continué de prendre des photos jusqu'à ce que je lui dise que je voulais retourner au bureau. Il a dit qu'il était le patron et que nous pouvions prendre congé tout l'après-midi et faire des photos. J'ai dit que j'avais du travail à faire et que je voulais retourner au bureau et je me suis dirigée vers son auto (il conduisait). Je craignais que si je ne faisais pas ce qu'il voulait il me laisserait là m'obligeant à revenir par mes propres moyens. Mais il m'a suivie jusqu'à l'auto. Dans la voiture, il m'a demandé comment j'aimais ça et j'ai répondu que j'étais toujours mal à l'aise devant la caméra, que je n'aimais pas ça tant que cela. Il m'a dit qu'avec plus de pratique je m'habituerai et il m'a proposé de revenir encore bientôt. J'avais peur de le contrarier et j'étais intimidée alors j'ai répondu à contrecœur « je vais y penser » après avoir dit à maintes reprises que je ne me sentais pas à l'aise. Je me suis collée sur la porte et j'ai regardé dehors jusqu'à notre retour, ne parlant à peine. Il a laissé les photos au magasin de développement. Je ne savais pas trop quoi penser. Quand les photos ont été prêtes, nous les avons regardées dans son bureau et je lui ai demandé si je pouvais les prendre pour les montrer à mon ami afin d'en choisir quelques-unes pour mes parents et pour mon ami. Il a refusé. Je ne comprenais pas pourquoi il ne voulait pas me laisser prendre les photos. Alors je lui ai dit bien entendu que je paierais pour le développement et les photos et lui ai demandé combien ça*

coûtait pour que je puisse les prendre. C'était d'ailleurs pour ça que j'étais sortie faire prendre les photos. Il a de nouveau refusé. Puis il a dit que je pouvais prendre deux ou trois photos pour les montrer. C'est ce que j'ai fait. Mais je n'ai jamais quitté son bureau avec ces photos. Je trouvais ça très étrange qu'il ne veuille pas me remettre les photos, même quelques-unes. Je n'arrivais pas à expliquer pourquoi il agissait de la sorte. La photo particulière de moi avec les courroies légèrement enlevées des épaules n'était pas comme il l'avait décrite. C'était supposé être une photo de mon cou et de mon visage, mais la photo me montrait finalement de la tête aux pieds. Le centre de l'appareil était pointé sur mes seins, alors c'était évident où il faisait sa mise au point. Je n'ai pas revu les photos depuis, et j'ai depuis demandé si je pouvais en prendre quelques-unes. Il refuse continuellement. J'ignore où elles sont, mais il ne m'a pas demandé la permission de les inclure dans son portefeuille ou ailleurs comme il est censé le faire. Il m'a induite en erreur à propos de la séance de photos et il m'a mise très mal à l'aise par son attitude et ce qu'il a dit. Il m'a demandé de poser nue pour lui, et en premier je me suis mise à rire en pensant que ce n'était pas sérieux. Il me l'a demandé de nouveau et j'ai répondu : si je laisse quelqu'un prendre ma photo nue, ce sera mon ami ». Il me l'a demandé de nouveau à d'autres occasions et je répétais ce que je viens de dire et parfois je répondais de façon sarcastique « oui, bien sûr! », certaine qu'il finirait par comprendre que je ne voulais pas. Il m'a demandé de prendre ma photo à son domicile dans son studio privé, et qu'il faudrait que je vienne seule parce qu'il n'aimait pas que d'autres gens soient autour. Il a aussi dit qu'un peu de vin m'aiderait à me détendre. Son insistance m'inquiétait parce que j'en avais dit assez et je lui avais répondu assez souvent que je n'étais pas intéressée et que je n'irais pas en pique-nique ni à son domicile pour faire prendre ma photo, spécialement après la première séance. Il n'acceptait pas mon refus. Je ne trouvais pas cela professionnel du tout. Il me mettait mal à l'aise parce que je ne savais pas comment lui faire comprendre après tout ce que j'avais dit sans avoir peur de ce qu'il ferait à propos de mon travail. En plus de ces demandes constantes, il m'avait parlé des nues qu'il avait photographiées. Il m'a montré son portefeuille et il avait plusieurs photos de femmes nues, dont une en particulier qu'il était de mauvais goût de montrer à des femmes, c'est le moins qu'on puisse dire. J'étais surprise de les voir et embarrassée et troublée qu'il m'avait montré ça, surtout qu'il tenait tellement à voir ma réaction. Il était amusé par ma réaction. J'étais mal à l'aise mais j'avais peur de le dire, alors quand il m'a demandé si je les aimais j'ai dit qu'elles étaient correctes. Qu'est-ce que j'étais censée dire. Il m'a montré les photos dans son bureau. Lorsque la secrétaire s'était montrée intéressée par sa photographie, je lui ai dit à lui qu'elle n'aimerait pas ces photos, en pensant

qu'il aurait la décence de les retirer de son portefeuille. Lorsqu'il lui a montré les photos, je suis demeurée dans le bureau avec eux. Lorsqu'elle est arrivée à la page des nues, elle était immédiatement embarrassée et lui il avait un air moqueur. Il a montré ces photos à d'autres femmes et elles ont eu et lui aussi la même réaction.

Automne 1995. Il a demandé si Lynda Doyon et moi-même voulions aller chez lui à l'heure du dîner pour nous baigner à plusieurs occasions, pour avoir un barbecue durant les journées chaudes d'été. Puis il a dit que certaines personnes s'étaient baignées nues dans sa piscine et que nous n'étions pas obligées de porter un maillot si nous ne voulions pas le faire. Je me suis sentie menacée et mal à l'aise et ses remarques suggestives me donnaient l'impression qu'ils nous invitaient seulement pour nous voir dans nos maillots de bain et peut-être nues.

Janvier 1997. Il a demandé à l'autre Linda Brassard et à moi-même de l'accompagner à une réunion d'une journée à Calebogie. Puis il a suggéré le Mont-Tremblant et je ne l'ai pas pris au sérieux parce que l'unité ne pourrait justifier une telle rencontre, ce que je lui ai dit. Il a répondu qu'il était le patron et qu'il pouvait arranger ça. Puis il nous a dit qu'il pouvait avoir la clé de son chalet pour la journée et que nous pourrions utiliser tous les services, et que nous pourrions même aller dans la cuve à remous parce qu'il n'y aurait probablement personne autour. J'étais mal à l'aise parce qu'il suggérait la même chose que pour sa piscine.

Hiver 1996 — Printemps 1996. Il m'a demandé à plusieurs reprises de l'accompagner à Montréal durant la semaine et une fois pour une fin de semaine. En premier je pensais que c'était pour un cours de formation et j'étais excitée parce que j'aime la ville. Il m'a parlé de son ami qui habitait là et qu'ils pourraient me faire passer un bon moment à Montréal. Puis il m'a dit qu'il connaissait un hôtel formidable où nous pourrions avoir une chambre puis aller fêter toute la nuit. Et que son ami et lui me montreraient un Montréal que je ne serais pas prête d'oublier. J'ai répondu que j'avais beaucoup d'amis à Montréal et que si j'y allais je resterais chez eux. Il a renchéri en disant qu'un hôtel serait plus le fun parce que c'était plus central et j'ai répété que si j'allais à Montréal, je resterais définitivement chez mes amis. Il m'a dit que ce serait OK parce que la chambre d'hôtel serait payée et j'ai répété que je resterais chez mes amis. Il est revenu sur le sujet d'aller à Montréal, qu'il pourrait me rencontrer avant le travail, prendre son auto, rester à Montréal pour la journée, faire du magasinage n'importe quoi d'autre que nous aurions envie de faire (en prenant un ton très suggestif) et il m'a parlé de nouveau de son ami et que nous pourrions revenir avant le souper, à moins bien entendu que nous restions à Montréal pour la nuit. J'ai répété que si nous

*allions à Montréal je resterais chez mes amis et que je m'y rendrais et reviendrais par mes propres moyens.*

*Nous revenions de la pause-café dans l'ascenseur. Nous étions seuls. J'étais appuyée dans le coin comme je le fais d'habitude. Il m'a embrassé sur la joue. J'étais surprise et avant que je puisse dire quoi que ce soit, il a dit quelque chose comme « c'est pour l'excellent travail que tu fais. Je voulais simplement te dire merci » et la porte de l'ascenseur s'est ouverte. Je ne pouvais rien dire et je me suis dirigée directement à la salle de bains pour m'éloigner de lui. Je suis mal à l'aise de me trouver seule dans l'ascenseur avec lui. Il se tient toujours trop près de moi.*

*Il a fait des commentaires qui sont embarrassants et déplacés : « Portes-tu un nouveau soutien-gorge? », « Ce pantalon tombe très bien sur tes fesses », « Je peux voir la ligne de ta culotte », « Tu ne devrais pas porter de sous-vêtements avec ce pantalon », « Tu devrais porter des jupettes plus souvent pour montrer tes belles jambes ». Je ne porte presque plus jamais de jupe. Je ne peux pas porter la moitié de ce qui est dans mon garde-robe parce que j'ai peur que ce que je porte l'incite à faire des commentaires ou à me reluquer. Il m'a dit qu'il pouvait voir à travers l'une de mes jupes et il s'est mis à rire en le disant. J'ai vérifié auprès de l'une des femmes avec qui je travaille et il fallait chercher bien fort pour voir quoi que ce soit. Je me sens comme un morceau de viande quand il dit ça. Une fois il m'a dit que je n'acceptais pas facilement les compliments et j'ai répondu que certains commentaires me mettaient mal à l'aise et que je préférerais ne pas les entendre.*

*Nous devions aller manger au restaurant il m'a demandé si j'allais porter des sous-vêtements sous ce que je portais.*

*J'étais penchée au-dessus du bureau de Lynda Doyon pour lui montrer quelque chose à son ordinateur. J'ai vu l'expression sur son visage et je me suis retournée pour voir ce qu'elle regardait. Il me regardait les fesses et a dit quelque chose que je n'ai pas compris, mais que Lynda Doyon a compris. Je me suis immédiatement redressée et retournée pour lui faire face, en me croisant les bras. J'étais dégoûtée, en colère et je me sentais comme un morceau de viande.*

*Un jour il est resté à la maison parce qu'il était malade. J'ai dû lui téléphoner pour clarifier quelque chose du bureau et je lui ai poliment demandé comment il se sentait. Il a répondu « Je veux te manger ». J'étais choquée, je ne savais pas quoi dire, alors j'ai raccroché. Je l'ai immédiatement raconté à Lynda Doyon et je me suis sentie mal à l'aise le reste de la journée. À son retour au bureau le lendemain, il a tenté de couvrir sa remarque en disant qu'il avait une*

fièvre telle qu'il n'avait aucune idée de ce qu'il disait. Je suis devenue fâchée et bouleversée qu'il ait pu penser que j'étais assez stupide pour croire ça. Il ne s'est jamais excusé.

Durant le lunch, il a dit durant la conversation normale « Je gage que tu serais le type à me laisser te manger ici même, sur la table. Je te vois les jambes écartées et moi en train de te lécher », et il s'est mis à se lécher les lèvres. J'étais choquée qu'il puisse dire ça, et surtout en public, mais j'avais peur que quelqu'un l'ait entendu. Nous étions assis à une table pour deux dans un restaurant occupé à l'heure du midi, alors j'étais sûre que personne n'avait entendu. J'avais peur de ce que les gens diraient à cause de son comportement et j'avais peur de dire quoi que ce soit, de provoquer une scène. Alors j'ai fait semblant de ne pas l'avoir entendu.

Il m'a raconté qu'il avait un appartement auquel il avait complètement accès quand il le voulait quelque part à Hull pas trop loin du bureau. Il a de nombreux amis qui peuvent ainsi l'accommoder.

J'étais assise à mon bureau à l'heure du midi lorsqu'il n'y a pas beaucoup de gens autour. Il est arrivé derrière moi et il s'est mis à me frictionner les épaules. Je me suis raidie et sentie intimidée et mal à l'aise. J'avais peur. En me levant pour partir, j'ai aperçu quelqu'un du coin de l'œil qui l'avait vu. J'avais peur de ce que cette personne pouvait penser. Il a dû l'apercevoir aussi parce qu'il a enlevé les mains de mes épaules immédiatement, a souri et a dit « Oh » et a tenté de couvrir l'affaire en me disant quoi ajouter au document qui était à l'écran. Je me suis levée et je suis partie.

Il m'a dit qu'il était un père exemplaire parce qu'il avait expliqué à sa fille comment s'insérer un tampon dans le vagin en lisant les instructions de l'autre côté de la porte de la salle de bains. Il m'a dit que sa vie sexuelle à la maison n'était pas très bonne, ajoutant qu'il pouvait me dire cela parce qu'il me considérait comme une amie, quelqu'un en qui se confier. Je suis mal à l'aise lorsqu'il fait ces commentaires, ce n'est pas de mes affaires et je ne veux pas savoir.

Il essaie de manipuler le moment où il faut faire certaines tâches pour qu'il soit possible de rester en temps supplémentaire — durant la soirée ou rentrer les fins de semaine. (Août/septembre 1996) L'exercice d'affectations du ministre : Louise Larose et moi-même sommes demeurées après les heures pour finir la production de cartables qui devaient être prêts avant le lendemain matin. Il a voulu prendre une pause pour souper, mais j'ai refusé. Nous aurions pu terminer plus tôt puisque c'était essentiellement des copies qu'il fallait faire. Comme il devait revoir le tout avant que nous puissions faire les copies, nous n'avions

*d'autre choix que de manger. Je suis allée faire les photocopies au cinquième étage, ne voulant pas laisser Louise seule avec lui parce qu'elle semblait nerveuse. Je suis revenue plus tôt que j'avais dit et elle a semblé très soulagée de me voir revenir si tôt. Elle a voulu m'accompagner à la salle de photocopies la fois suivante mais il a dit qu'elle ne pouvait pas le faire parce qu'il avait des choses qu'il voulait lui faire faire tout de suite. Elle a semblé nerveuse.*

*Lors d'une réunion avec d'autres collègues, il a parlé de toutes les femmes qui travaillaient avec lui comme étant ses « Charlie's Angels », ou « Mes filles ».*

*Il insiste pour qu'on lui dise où l'on se trouve chaque minute de la journée, même quand on va à la salle de bains.*

*Il a une photo d'une jeune femme africaine les seins nus d'affichée sur le mur de son bureau à la hauteur des yeux que tout le monde peut voir. Il m'a dit qu'un de ses amis lui avait envoyé la photo parce qu'il savait comment il aimait les seins. Je ne suis pas du tout impressionnée par ce qu'il dit puis il ajoute que « d'autres gens ont des photos de développement dans leurs bureaux » et il rit de sa propre farce.*

*En revenant du café, j'ai rencontré un ami dans l'ascenseur en remontant au 11<sup>e</sup> étage, où il travaille également. Nous sommes arrêtés dans le corridor pour jaser un peu plus et il était planté là en répétant « T'en viens-tu » jusqu'à ce que mon ami dise « Eh bien, je ne veux pas que tu sois dans le trouble, alors je te parlerai plus tard ». Nous n'avions pas d'urgence ni de réunions qui nous attendaient. Il a intimidé mon ami aussi.*

*Il vous oblige souvent à aller prendre un café avec lui : même après avoir donné des excuses, il dit, je suis le patron, alors tu te sens obligée et forcée d'y aller. En route pour la pause-café il siffle aux femmes qu'ils passent, il les reluque et parfois il se contorsionne pour mieux voir. Il tente d'excuser son comportement en disant qu'elle a de « belles lignes » ou de « beaux traits » pour faire passer sur le dos de la photographie le fait qu'il examine si attentivement.*

*Il me rappelle toujours que je travaille pour lui, qu'il signe mes factures et contrats. Je me sens vulnérable, intimidée et inquiète lorsqu'il répète cela sans cesse.*

*En octobre 1996 je lui ai laissé deux factures bien à la vue, sur son bureau, pour qu'il les examine avant de les signer, comme je l'avais fait depuis un an et demi. Au bout de trois semaines, je lui ai demandé une copie de la portion signée pour mes dossiers, en tenant pour acquis qu'il avait signé le contrat. Il m'a dit qu'il l'avait vu quelque part dans ses*

dossiers sur son bureau mais qu'il ne l'avait pas signé. Il m'a dit qu'il le trouverait et qu'il l'examinerait. Il se passe une semaine sans qu'il l'ait examiné. J'ai moi-même fouillé dans ses papiers mais je n'ai pas réussi à le trouver. Je lui en ai remis une autre copie et il m'a assuré qu'il l'examinerait tout de suite. Une autre semaine s'est écoulée et je n'avais toujours pas de nouvelles. Je lui ai demandé et il a dit qu'il ne l'avait jamais vu. Je fouille dans ses dossiers tout de suite et le contrat se trouve sur le dessus de la pile. Il se met à rire. Il me dit qu'il va l'examiner immédiatement. Il se passe une autre semaine et j'ai dû lui demander de nouveau et il m'a dit qu'il y avait certains changements à apporter, et qu'il m'en remettrait une copie pour que je puisse les changer. Je n'ai reçu cette copie que quelques jours plus tard. Je retourne dans son bureau pour lui dire que je suis prête à m'asseoir avec lui pour faire le point et il me répond que ce n'est pas nécessaire qu'il croit presque tout ce que j'ai réclamé. Il s'écoule une autre journée et il signe finalement ma facture. Il a attendu six semaines pour examiner et discuter et signer ma facture. Il sait que je suis payée une fois par mois seulement, qu'il faut attendre 30 à 45 jours avant d'être payé et que Noël approche. Cette situation m'a stressée et j'étais insultée par son attitude. Il a aussi demandé à la secrétaire d'inscrire quand je rentrais au travail, quand je prenais des pauses, avec qui et pendant combien de temps j'étais sortie dîner, etc. Je n'ai jamais entendu parler d'un consultant qui était ainsi surveillé à la loupe.

Il m'a demandé d'inscrire les heures de Linda Brassard, ce que j'ai refusé catégoriquement, parce que je n'étais pas en mesure de le faire, que je ne voulais pas le faire et que je ne le ferais pas. Il a dit que j'étais la seule personne en mesure de le faire parce que je travaillais près d'elle. J'ai répondu que je n'étais qu'une consultante et que c'était la responsabilité d'un employé à temps plein de faire ça.

Il crie après les secrétaires et il se met en colère lorsqu'elles ne viennent pas tout de suite ou qu'elles ne répondent pas tout de suite. On peut l'entendre de la fenêtre (mon bureau) et c'est embarrassant pour les secrétaires.

Il mentionne constamment le fait que le vice-président l'a envoyé personnellement en Égypte pour faire enquête au sujet d'une accusation de harcèlement lorsqu'il travaillait au personnel. J'ai l'impression qu'il me donne ainsi un avertissement — ne dit rien parce que personne ne va te croire.

Souvent il donne des interprétations sexuelles aux mots que vous utilisez.

*À la réunion du comité Blitz, il a insisté pour que le contrat de Louise Larose soit passé à son nom lorsque les membres du comité ont signalé que tout le travail viendrait du directeur du service d'informatique.*

(Sic dans tout le texte)

Le témoignage oral de Linda Brassard et Lynda Doyon différait peu de leur déclaration écrite. Patty Hurd a fait état de la consternation qu'elle avait éprouvée en découvrant que quelqu'un qui lui était inconnu avait mis son nom sur le site Web en indiquant sa disponibilité au monde entier et en affichant une photo nue qui était censément d'elle. Elle a déclaré qu'elle ignorait que c'était André Couture, un de ses amis, qui avait fait cela. Elle a toutefois affirmé que, bien qu'elle ait déclaré cet incident à l'enquêteur, M. Chartrand, elle n'a pas accusé M. Pankhurst. Elle ignorait tout simplement qui avait fait cela. (À l'issue de l'audience, un document m'a été remis avec le consentement des deux parties, lequel était signé par André Couture, qui y avouait avoir été la personne qui avait présenté cette information au sujet de M<sup>me</sup> Hurd sur le site Web.)

Louise Larose a beaucoup ajouté à ses allégations écrites initiales. Elle a témoigné que, depuis qu'elle a fait sa déposition écrite, son souvenir d'autres incidents s'est ravivé. Elle a dit avoir été traumatisée par les événements et que le souvenir de ceux-ci avait été submergé dans son inconscient. Son médecin lui avait conseillé de consulter un Centre d'aide aux victimes de viol et en raison de ses traitements son souvenir des événements s'était ravivé avec le temps.

Lors de l'audience, elle n'était même pas sûre à ce stade-là si tous ses souvenirs s'étaient ravivés. Pendant le processus de counseling, elle est devenue plus forte et elle a pu se rappeler certains aspects de ces rencontres avec M. Pankhurst, incidents dont elle n'avait pas pu se souvenir auparavant parce qu'ils avaient été très traumatisants pour elle et qu'elle en avait enterré le souvenir. C'est pourquoi elle avait omis certaines choses dans ces récits antérieurs des incidents. Dans son témoignage, elle a révélé qu'en août 1996 l'incident concernant M. Pankhurst dans le garage de stationnement ne s'était pas limité à un baiser, puisque M. Pankhurst avait de force mis ses mains à l'intérieur de ses vêtements et de sa culotte.

Elle a décrit son malaise face à M. Pankhurst en février 1997. Elle a refusé d'aller prendre la pause-café avec lui et elle avait demandé à un collègue de se présenter à l'improviste dans son bureau afin qu'elle puisse éviter M. Pankhurst.

M<sup>me</sup> Larose a déclaré qu'elle n'avait pas partagé tous les détails de son rapport (pièce E-2, annexe C) avec M<sup>me</sup> Hurd. Elle avait gardé certains détails secrets. Son ami John l'avait aidée à rédiger le rapport final parce qu'il était meilleur en anglais qu'elle. Elle a affirmé n'avoir parlé qu'à M. Pankhurst de ses difficultés financières et des problèmes concernant la garde de son fils. À la suite de ces incidents, elle a dit avoir été en choc, incrédule, dégoûtée et avoir eu honte.

M<sup>me</sup> Larose a déclaré avoir supprimé de son ordinateur un courriel obscène qu'elle avait reçu de M. Pankhurst après l'incident survenu dans le garage du stationnement. Ce courriel n'a jamais été récupéré. La première fois qu'elle a mentionné la destruction de ce courriel, elle a dit l'avoir déchiré. Plus tard, en contre-interrogatoire, elle a admis ne l'avoir jamais imprimé, que ce qu'elle avait voulu dire c'était qu'elle l'avait supprimé.

En contre-interrogatoire, on a demandé à M<sup>me</sup> Patricia Hurd de s'expliquer à propos d'un incident qui s'était produit au cours de l'enquête menée par M. Chartrand. M<sup>me</sup> Hurd avait appris que son nom et une photographie nue que l'on faisait passer comme étant la sienne avaient été mis sur un site Web. Ce n'est pas elle qui l'avait fait, et elle ignorait qui avait pu le faire. Elle a nié avoir accusé M. Pankhurst de l'avoir fait, mais elle a admis avoir pensé que c'était peut-être lui.

M. Pankhurst a témoigné qu'il avait utilisé des expressions typiquement anglaises comme « luv » par le passé. Il employait ces expressions de façon inconsciente et, lorsque Lynda Doyon le lui a signalé, il s'est excusé, a expliqué le milieu d'où il venait et a tenté, avec assez de succès, de ne plus recommencer. Toutefois, il a nié avoir jamais pris part à une conversation ou l'expression anglaise « *I'm coming* » a été utilisée avec une connotation sexuelle. M. Pankhurst a nié qu'il exerçait des pressions sur ses subalternes pour qu'elles viennent prendre le café avec lui, bien qu'il le demandât à l'occasion à Lynda Doyon, qui acceptait souvent. Il en était de même pour Linda Brassard, encore que cette dernière eût habituellement d'autres

plans. En revanche, au cours des dix-huit mois qui ont suivi son entrée en fonction, Patricia Hurd a pris presque toutes ses pauses-café avec M. Pankhurst.

Aucune des plaignantes n'a jamais été invitée à venir se baigner nue avec lui. Aucune d'entre elles n'a été invitée à Montréal, ni n'a été invitée à son appartement en multipropriété à Calabogie. La conférence à trois parrainée par le Ministère à cet endroit n'était rien d'autre qu'une plaisanterie. M. Pankhurst a nié avoir embrassé M<sup>me</sup> Hurd et M<sup>me</sup> Larose et avoir fait des attouchements à M<sup>me</sup> Larose dans le garage de stationnement.

M. Pankhurst a témoigné que lui et Patty Hurd prenaient régulièrement leurs pauses-café et déjeuners ensemble. Il jouait même au billard avec M<sup>me</sup> Hurd durant les pauses. Il est effectivement allé au lac Pink prendre des photos d'elle durant l'heure du déjeuner. Il était un photographe professionnel et il avait offert à M<sup>me</sup> Hurd de poser pour lui parce qu'elle était intéressée à faire faire son portrait pour ses parents. Il a apporté son portefeuille pour le montrer à M<sup>me</sup> Hurd. Ce portefeuille contenait diverses photographies et comprenait des « études de personnes » — des photos de femmes nues dans diverses pauses (pièce E-3). Il n'avait certes aucune intention d'insinuer quoi que ce soit à Lynda Doyon.

M. Pankhurst s'est arrêté à une boutique érotique pendant qu'il marchait avec M<sup>me</sup> Hurd. Elle est entrée dans la boutique pendant qu'il est resté près de la porte.

Il est vrai qu'il a tardé à signer les factures de M<sup>me</sup> Hurd, mais c'est parce qu'il contestait les heures qu'elle réclamait. Elle devait les modifier avant qu'il puisse signer. Il a exigé que les factures soient modifiées et refaites parce qu'il estimait qu'elle avait réclamé des heures auxquelles elle n'avait pas droit.

Il complimente à l'occasion les employées pour ce qu'elles portent de la même façon qu'on le complimente lui pour ses chandails tricotés à la main; lorsqu'une des plaignantes portait un beau chandail il lui a dit « beau chandail » et a demandé s'il était tricoté à la main.

Il ne fixait pas la poitrine des femmes, pas plus qu'il ne faisait de commentaires sexuellement explicites ou suggestifs; il n'a pas non plus souri de façon suggestive lorsqu'il a rencontré l'ami de Lynda Doyon pour la première fois. Une fois, il a proposé

à Lynda Doyon de lui frictionner les tempes lorsqu'elle avait un mal de tête. Comme elle a accepté, il est allé derrière elle et lui a frotté les tempes.

Il n'a pas dit à M<sup>me</sup> Larose qu'il n'avait pas de rapports sexuels avec sa femme. Il a dit quelque chose de semblable, mais seulement dans le contexte d'une dispute qu'il avait eue avec sa femme un soir. Il est vrai qu'il a amené M<sup>me</sup> Larose à l'appartement d'un ami un midi, mais c'était parce qu'il voulait lui parler en privé.

Il a demandé à Lynda Doyon et à Patty Hurd si elles voulaient venir chez lui se baigner un midi lorsqu'il faisait chaud. Il a fait cette invitation à tout le personnel et non seulement à celles-ci. Il ne voyait aucune raison pour que quiconque se sente intimidé, embarrassé ou mal à l'aise face à cette invitation.

Il a affirmé qu'une fois il avait dit à Lynda Doyon que sa robe était transparente parce qu'il craignait qu'elle ne s'en soit pas rendue compte. Il est vrai qu'il a mentionné avoir montré à sa fille comment faire face à sa première menstruation et avoir dû lui expliquer étape par étape comment s'insérer le tampon dans le vagin. Il l'a fait, a-t-il dit, en voulant partager les épreuves auxquelles doit faire face un parent seul. Il a nié avoir jamais parlé des « fesses » de qui que ce soit.

Sur le mur de son bureau il y a effectivement une carte postale d'une femme noire aux seins nus. Cette carte lui a été envoyée sans qu'il la demande. Aucune des plaignantes ne l'avait jamais mentionnée.

Lorsque Lynda Doyon a voulu travailler dans un autre secteur, M. Pankhurst a pris les dispositions nécessaires. Elle lui a ensuite envoyé un courriel lui disant qu'il était le meilleur patron qu'elle avait jamais eu.

M. Pankhurst connaissait les définitions du harcèlement et de l'abus de pouvoir contenues dans la brochure de l'ACDI intitulée « Harcèlement en milieu de travail » (pièce E-7), définitions que nous reproduisons ci-dessous :

## 2. DÉFINITIONS DU HARCÈLEMENT ET DE L'ABUS DE POUVOIR

*On entend par harcèlement tout comportement malséant et blessant d'un employé de la fonction publique envers un autre employé de la fonction publique dont l'importunité était connue de l'auteur ou n'aurait pas dû lui échapper.*

*Tout propos, action ou exhibition répréhensible qui humilie, rabaisse ou embarrasse un employé, que ce soit une fois ou continuellement, est une manifestation de harcèlement.*

*Le harcèlement comprend le harcèlement au sens de la Loi canadienne sur les droits de la personne, c'est-à-dire le harcèlement fondé sur un des motifs de discrimination illicite suivants : la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation de famille, l'état de personne graciée ou la déficience.*

*Peut être considéré comme harcèlement :*

- a) insultes ou menaces verbales;*
- b) contact physique injustifié;*
- c) remarques, plaisanteries, insinuations déplacées ou commentaires désobligeants;*
- d) blague causant gêne ou embarras;*
- e) invitations déplacées, demandes ou actes implicites aussi bien qu'explicites, intimidation; et/ou*
- f) affichage d'objets suggestifs ou offensants.*

*Le harcèlement sexuel s'entend de tout comportement, propos, geste, ou contact d'ordre sexuel, qu'il s'agisse d'un incident unique ou d'une série continue de incidents :*

- a) dont il est raisonnable de penser qu'ils puissent choquer ou humilier un employé; ou*
- b) que l'employé peut raisonnablement interpréter comme l'assujettissement d'ordre sexuel par rapport à un emploi ou à des possibilités de formation ou de promotion.*

*L'abus de pouvoir est une forme de harcèlement et se produit lorsqu'une personne exerce de façon indue l'autorité ou le pouvoir inhérent à son poste dans le dessein de compromettre l'emploi d'un employé, de nuire à son rendement au travail, de mettre son moyen de subsistance en danger ou de s'ingérer de toute autre façon dans sa carrière. Il comprend l'intimidation, la menace, le chantage ou la coercition et peut se manifester lorsqu'il s'agit de répartir les tâches, d'offrir des possibilités de formation et d'avancement, d'évaluer le rendement ou de fournir des références.*

*Le bon exercice, par les cadres, de leurs responsabilités à l'égard de tout ce qui se rapporte au travail, incluant la critique du travail du point de vue rendement, ne constitue*

*pas du harcèlement en soi. Cependant, il est interdit de se servir de son poste pour des fins de harcèlement, d'intimidation ou de coercition.*

Dans son témoignage, M. Pankhurst a déclaré qu'il avait beaucoup appris de ces expériences et qu'il y avait beaucoup de choses qu'il ferait attention de ne pas refaire. Il a en outre témoigné avoir un dossier disciplinaire vierge.

### Arguments

Les avocats du fonctionnaire s'estimant lésé et de l'employeur revoient tous les deux les faits et les interprètent selon la situation de leurs clients. L'avocat du fonctionnaire attaque la crédibilité des plaignantes. Il fait remarquer que les plaignantes se sont parlées, qu'elles se sont rencontrées à un moment donné et qu'elles ont eu l'occasion de concocter la preuve.

M<sup>e</sup> Brown fait remarquer que, bien qu'il ne nie pas que le fonctionnaire ait commis des erreurs et que certaines choses s'étaient produites, ce ne sont pas toutes les allégations mentionnées dans le témoignage des plaignantes qui correspondent aux faits. Certaines des plaignantes ont ajouté des détails et modifié leurs premières versions des faits. Il signale notamment les détails que M<sup>me</sup> Larose a ajoutés et il met en doute l'authenticité de ses souvenirs retrouvés. M<sup>me</sup> Hurd aurait dû savoir que la photo nue qui avait été placée en son nom sur l'Internet n'avait pas été mise là par M. Pankhurst, mais par son ami André Couture.

L'avocat de l'employeur fait remarquer que M. Pankhurst s'est conduit de façon déplacée avec ses subalternes féminines beaucoup plus jeunes. Le nombre et le genre d'interactions que M. Pankhurst avait avec ses subalternes, les insinuations sexuelles, les doubles sens étaient extrêmement offensants. Cela combiné avec la tendance de M. Pankhurst d'affirmer son autorité et son pouvoir comme à l'occasion de la première entrevue qu'il a eue avec M<sup>me</sup> Brassard avait pour effet de créer un milieu de travail difficile dans lequel les plaignantes se sentaient mal à l'aise. Les plaignantes étaient sincères et, à la lumière de leur témoignage et des aveux de M. Pankhurst, elles ont fait l'objet d'un mauvais traitement de nature sexuelle dont elles avaient le droit de se plaindre. Il n'y a aucune preuve comme quoi l'une ou l'autre d'entre elles aurait fabriqué des éléments de preuve. Il n'y a rien qui remet en doute la crédibilité de leur témoignage.

**Motifs de la décision**

Dans *Janzen c. Platy Enterprises Ltd.* [1989] 1 R.C.S. 1252, à la page 1284, le terme « harcèlement sexuel » est décrit comme suit :

[...]

*Sans chercher à fournir une définition exhaustive de cette expression, j'estime que le harcèlement sexuel en milieu de travail peut se définir de façon générale comme étant une conduite de nature sexuelle non sollicitée qui a un effet défavorable sur le milieu de travail ou qui a des conséquences préjudiciables en matière d'emploi pour les victimes du harcèlement. C'est un abus de pouvoir, comme l'a souligné l'arbitre Shime dans la décision Bell v. Ladas, précitée, et comme cela a été largement reconnu par d'autres arbitres et commentateurs. Le harcèlement sexuel en milieu de travail est un abus de pouvoir tant économique que sexuel. Le harcèlement sexuel est une pratique dégradante, qui inflige un grave affront à la dignité des employés forcés de le subir. En imposant à un employé de faire face à des gestes sexuels importuns ou à des demandes sexuelles explicites, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est une atteinte à la dignité de la victime et à son respect de soi, à la fois comme employé et comme être humain.*

[...]

Les quatre plaignantes sont beaucoup plus jeunes que M. Pankhurst. Elles étaient toutes des subalternes de M. Pankhurst en rang et elles étaient toutes, à l'exception de M<sup>me</sup> Hurd, des employées de soutien. Cette dernière, M<sup>me</sup> Hurd, était une consultante débutante qui travaillait à contrat. Elles étaient toutes très vulnérables du point de vue de leur sécurité d'emploi. En outre, M<sup>me</sup> Larose était encore plus vulnérable en raison de l'état émotif dans lequel elle se trouvait après avoir perdu la garde de son fils et en raison de ses problèmes financiers. Comme elle a rapidement mis M. Pankhurst au courant de ses problèmes, il était au courant de sa vulnérabilité à cet égard.

Dans ses rapports avec les plaignantes, M. Pankhurst, en tant que superviseur, a adopté une ligne de conduite qui était à la fois insensée et dangereuse. Il est devenu familier avec M<sup>me</sup> Hurd au point où il prenait presque toutes ses pauses-café et ses pauses-repas avec elle. Il passait l'heure du déjeuner à jouer au billard avec elle. Leurs collègues pouvaient les voir passer ensemble un temps qu'on ne saurait qualifier

que d'exagéré. Il n'est pas étonnant que lorsque Patty Hurd a soumis ses factures, qui contenaient des heures de travail que M. Pankhurst contestait, des problèmes ont surgi. Lorsqu'il a fait marche arrière et qu'il a recommencé à la traiter comme une subalterne, en demandant à une secrétaire de contrôler ses heures de travail et en exigeant qu'elle soumette de nouveau ses réclamations, M<sup>me</sup> Hurd était fâchée. Après tout, ils avaient travaillé ensemble très étroitement, avaient pris leurs pauses ensemble, avaient marché ensemble, avaient même visité ensemble une boutique érotique pendant une pause. Ils étaient allés au lac Pink un après-midi et avaient joué au billard ensemble. On ne saurait blâmer M<sup>me</sup> Hurd, une jeune femme attrayante, d'avoir pensé qu'elle plaisait à M. Pankhurst, compte tenu de tout le temps qu'il passait avec elle. M. Pankhurst, qui est un gestionnaire, s'est placé dans une situation difficile.

D'autres femmes au bureau étaient en mesure de voir la relation étroite qui existait entre M. Pankhurst et M<sup>me</sup> Hurd. Il n'est pas étonnant que, lorsque M. Pankhurst les a invitées à maintes reprises à l'accompagner à la pause-café, elles craignaient jusqu'où il entendait pousser ces rapports. Elles ont interprété ces demandes comme des tentatives de s'imposer à elles contre leur gré. Manifestement, M<sup>me</sup> Brassard et M<sup>me</sup> Doyon tenaient à garder leurs distances, préféraient être en la compagnie des personnes de leur choix et considéraient ses tentatives de socialisation comme une intrusion. Elles avaient chacune un ami et elles considéraient les invitations de M. Pankhurst comme une intrusion dans cette relation.

Je conclus qu'elles se sentaient effectivement contraintes de socialiser avec M. Pankhurst, ce qui les rendaient nerveuses et mal à l'aise.

M. Pankhurst a adopté une ligne de conduite importune et offensante à l'égard de ses jeunes subalternes féminines. Il a introduit dans leur milieu de travail un élément d'intimité ayant des sous-entendus sexuels qui était déplacé dans un environnement de travail et qui mettait son personnel mal à l'aise.

Le fait que les femmes en cause ne l'aient pas confronté plus tôt et ne lui aient pas donné la chance de changer sa conduite pourrait constituer un aspect troublant de l'affaire. Ce n'est toutefois pas inhabituel en pareils cas. Il était leur patron. Il aurait dû savoir jusqu'à quel point cette conduite était offensante. Il a dit avoir arrêté d'utiliser le mot « *luv* » en adressant la parole à Lynda Doyon lorsque celle-ci lui a

envoyé un courriel pour s'en plaindre. Linda Brassard, toutefois, trouvait que M. Pankhurst se moquait de Lynda Doyon lorsqu'il lui a parlé de la plainte de cette dernière. Bien que M. Pankhurst ait promis de faire de son mieux afin d'éviter d'utiliser des petits noms, il a flanché à trois occasions avec M<sup>me</sup> Brassard. Dans l'esprit des employées, le fait de se plaindre présentait des risques. Certaines d'entre elles étaient très vulnérables puisqu'elles étaient nommées pour une période déterminée et elles se sentaient contraintes de plaire à M. Pankhurst et de faire ses volontés, lui qui était leur gestionnaire. M. Pankhurst leur communiquait très clairement qu'il était le « patron ». M. Pankhurst aurait dû être sensible au langage gestuel de ces femmes et au malaise qu'il causait. Il a adopté un comportement très risqué et il aurait dû être conscient du caractère importun de son comportement.

C'était manqué de jugement que d'apporter son portefeuille contenant des photos sexuellement explicites de femmes nues. Il aurait dû savoir qu'elles embarrasseraient les gens. Il ne suffit pas de prévenir les gens juste avant de les leur montrer. Le fait qu'il ait jugé à propos de prévenir Lynda Doyon et Patty Hurd à propos des « études de personnes » montre qu'il savait que le portefeuille pourrait être offensant.

Au bout du compte, il a introduit dans le milieu de travail un élément sexuel inapproprié qui a mis son personnel subalterne féminin mal à l'aise.

M. Pankhurst marchait sur des œufs parfois — la carte postale de la femme africaine aux seins nus qu'il affichait dans son bureau à la hauteur des yeux en est un autre exemple. Aux yeux de certaines personnes à l'esprit large, il n'y avait peut-être rien là. Il aurait toutefois dû savoir que certaines femmes, notamment les jeunes subalternes de son bureau, pourraient la trouver offensante. Elle leur indiquait une attitude de la part de M. Pankhurst et créait un climat dans lequel certains propos et certains actes de M. Pankhurst, pris un à un, auraient pu paraître uniquement des cas limites, mais pris globalement, ils comportaient aux yeux des plaignantes des insinuations sexuelles plus offensantes.

Le fait de dire à Louise Larose que lui et sa femme avaient eu une dispute et qu'ils avaient des problèmes sexuels et le fait d'amener Louise Larose à l'appartement d'un ami à l'heure du déjeuner étaient des actes tout à fait déplacés. Un gestionnaire devrait être plus avisé et ne pas avoir des comportements aussi intimes avec son

personnel féminin. Bien que les plaignantes aient eu l'occasion de se rencontrer et de concocter leurs plaintes, aucune preuve ne justifie une telle conclusion.

J'estime que certaines des allégations de harcèlement ont été fabriquées. Le fonctionnaire lui-même a admis un bon nombre des incidents, mais il a tenté de les rationaliser différemment. Il a affirmé que c'était M<sup>me</sup> Larose qui avait voulu s'entretenir avec lui en privé. Toutefois, c'est bien lui qui l'a amenée à l'appartement d'un ami près du bureau. C'était sa décision à lui. Il était normal qu'une femme se trouvant dans la situation de M<sup>me</sup> Larose s'imagine que M. Pankhurst avait des rapports sexuels en tête.

L'ampleur des relations sociales qu'un homme dans la situation de M. Pankhurst entretenait avec son personnel subalterne était anormale. Comme l'avocat de l'employeur, j'estime que les relations sociales que M. Pankhurst entretenait avec son personnel féminin subalterne créaient un climat malsain.

Il était leur gestionnaire. Il pouvait influencer leur avenir. Lui et M<sup>me</sup> Hurd étaient presque inséparables, puisqu'ils prenaient la plupart de leurs pauses ensemble. M. Pankhurst nie avoir fait des remarques grossières, avoir fait des observations à double sens et avoir fixé ou reluqué ses employées. Il est possible que les femmes aient mal interprété certains des commentaires. M. Pankhurst est responsable, toutefois, d'avoir créé au travail le climat qui favorisait de telles interprétations.

Il était déplacé pour M. Pankhurst de se tenir derrière M<sup>me</sup> Doyon et de lui frictionner les tempes pour soulager son mal de tête. Il est un gestionnaire de sexe masculin dans la cinquantaine et elle est une jeune femme, une employée de soutien. Elle a pu penser qu'elle n'était pas en mesure de dire « non » et avoir simplement décidé d'endurer tout en étant mal à l'aise. Il était également déplacé pour M. Pankhurst de décider de dire à M<sup>me</sup> Doyon lui-même que sa robe était transparente. Cela l'a mise très mal à l'aise et l'a embarrassée; de plus, même si la robe était inappropriée, ce n'était pas la façon de le lui signaler.

Parler à son personnel féminin subalterne du fait qu'il avait montré à sa fille comment utiliser un tampon et à faire face à sa première menstruation était déplacé au plus haut point. Pourtant, M. Pankhurst a admis l'avoir fait.

Tous les incidents mentionnés plus haut ont été prouvés par l'employeur et la preuve a été renforcée par les aveux de M. Pankhurst. Certaines des plaintes sont corroborées par des photographies et des preuves objectives, notamment les propres aveux de M. Pankhurst. Cependant, il y a de nombreuses allégations — les baisers, les agressions sexuelles et le langage sexuel extrême — qui n'ont pas été prouvées d'après la prépondérance des probabilités. Bien que M<sup>me</sup> Doyon et M<sup>me</sup> Brassard m'aient paru être des témoins très dignes de foi, il est évident à mes yeux, après avoir examiné tous les éléments de preuve et avoir étudié les probabilités découlant de la preuve, que M<sup>me</sup> Larose et M<sup>me</sup> Hurd ont décidé d'embellir leur position en ajoutant des allégations qui sont non véridiques en ce qui a trait aux baisers dans l'ascenseur, aux invitations sexuelles faites à M<sup>me</sup> Hurd, aux attouchements faits à la cuisse de M<sup>me</sup> Larose en temps supplémentaire, au courriel obscène et aux commentaires ayant trait au fait de porter ou de ne pas porter de culotte. Plus particulièrement, le témoignage de M<sup>me</sup> Larose en ce qui a trait aux points qu'elle n'avait pas soulevés dans sa déclaration écrite ne me paraît pas fiable.

Je doute que M<sup>me</sup> Hurd n'ait su immédiatement que la photo nue (censée être la sienne) placée sur le site Web de M. Couture était l'œuvre de M. Couture et non de M. Pankhurst. (Avec le consentement des deux parties, un aveu écrit de M. Couture comme quoi il était l'auteur m'a été présenté après l'audience.) Le fait que M<sup>me</sup> Larose eut affirmé avoir déchiré un courriel qu'elle a admis n'avoir jamais imprimé est également suspect. Ce courriel, dont la teneur était extrêmement obscène, n'a jamais été trouvé.

Après avoir étudié soigneusement tous les éléments de preuve ainsi que les arguments des parties, je suis d'avis que le congédiement est une sanction trop sévère dans les circonstances. Je crois que M. Pankhurst a appris sa leçon et qu'il peut maintenant travailler sans problème avec des employées. Il a en outre de longs états de service et un dossier disciplinaire vierge. Une sanction appropriée en l'occurrence est une suspension de six mois sans traitement ni autres avantages sociaux, et c'est la peine que je substitue au licenciement.

Par conséquent, pour tous ces motifs, il est fait droit au grief dans la mesure indiquée.

**Rosemary Vondette Simpson,  
commissaire**

**OTTAWA, le 18 octobre 1999.**

**Traduction certifiée conforme**

**Serge Lareau**